

35. CHAMPIONNATS SUISSES (DOUBLETTE)

Art. 35 Généralités

Les championnats suisses doublette se dérouleront chaque année en 2 phases:

>Qualification régionale

>Finale nationale

Art. 35.1 Les doubles SM se déroulent en Suisse alémanique et romande,
Alternativement tous les ans

Art. 35.2 Tous les joueurs en possession d'une licence suisse sont autorisés à participer.

Art. 35.3 Un double peut être composé de joueurs de clubs différents

Art. 35.4 Si les joueurs composant une doublette sont de catégories différentes,
Celle-ci est classée dans la catégorie supérieure

Art. 36 Catégories

Art. 36.1 Il est joué dans **4** catégories, **D / HA / HB / HC**.
3 catégories hommes **HA / HB / HC**: avec répartition par catégorie.
1 catégorie dames **D** avec handicap (**Handicap officiel SB**)

Art. 36.2 Les catégories attribuées sont reprises pour le championnat suisse

La répartition officielle des catégories est valable au 31 décembre.

Les joueurs qui ne font pas partie d'une catégorie officielle au 31 décembre sont classés dans la catégorie correspondant à la moyenne des 2/3 des matchs joués pendant la qualification régionale.

Art. 37 Mode de qualification régionale

8 parties en 2 séries de 4 parties selon le système américain seront disputées pour la qualification.
Les 4 meilleures doublettes par catégorie se qualifieront pour finale nationale.

Art. 37.1 En cas d'égalité, la plus petite différence sur les 8 matchs sera décisive.
En cas de nouvelle égalité, le double avec le jeu le plus élevé est décisif.
En cas d'absence excusée d'un ou plusieurs doubles, un ou plusieurs doubles pourront être avancés.

Art. 38 Finales

Art. 38.1 Les 8 meilleurs doubles (4 allemands et 4 français) de toutes les catégories issues de la qualification régionale, joueront 7 matchs chacun selon le système Petersen.

Art. 38.2 Ci-dessous la liste des bonus cumulables en plus :

>40 quilles par partie gagnée

>20 quilles en cas d'égalité

>5 quilles pour chaque partie entre 400 et 499

>10 quilles pour chaque partie à partir de 500 et plus

Art. 38.3 Lors d'une égalité, le match direct est décisif

Art. 38.4 Les champions suisses de toutes les catégories seront les doubles qui auront obtenu le plus grand nombre de quilles dans leur catégorie après 7 parties de Petersen, bonus compris.

Art. 38.5 Les champions suisses en double dans toutes les catégories recevront une médaille et un trophée, les vainqueurs des deuxième et troisième places recevront une médaille

Art. 38.6 La cérémonie de la remise des prix aura lieu directement après chaque finale.

Divers: Le règlement Swiss Bowling et de la FIQ sont à appliquer. Pour des questions qui ne sont pas réglées dans la réglementation, se sera au comité de décider en dernière instance.

En cas d'ambiguïté la version allemande est décisive